

15. Coupe de commerce internationale de la caisse d'épargne de Halle/Saale"

Tournoi international cadets fleuret masculin à Halle /Saale **"European Cadet Circuit"** individuel + équipe

1. Participants: Étrangers et escrimeurs allemands selon règlement d'EFC quota national : 64 participants et quota international: 20 participants
2. Catégorie: Tournoi de qualification de la fédération allemande d'escrime/ EFC (European Cadet Circuit)
3. Date / lieu : Le 15/16 décembre 2018
Halle/Saale, salle des sports Brandberge, Kreuzvorwerk 30, 06120 Halle
Autres informations/route à suivre, voir www.Fechtzentrum-Halle.de
4. Inscription: L'inscription des escrimeurs allemands se fera exclusivement par les fédérations nationales respective sur lae site web de la fédération européenne EFC (www.eurofencing.info).
5. Clôture des inscriptions : Le 10 décembre 2018
6. Organisateur : Fédération allemande d'escrime e. V.
7. Organisateur : Fechtzentrum Halle e. V., Tangermünder Str. 8, le 06124 Halle
8. Organisateur local : Olaf Wolf, Würfelmatterweg 1, 06116 Halle ; tél.: 0049-345/6876532 ou 0049-175/7361547; Fax: 0049-345/6871187; E-mail : Fechtzentrum-Halle@online.de
9. Mode : Premier tour et éliminatoires, élimination directe sans rattrapage, 8-ème de finale, équipe : élimination directe
10. Horaire:

14-12-2018	18h 00h – 20h30	contrôle de matériel
15-12- 2018	7h00	contrôle de matériel
15-12-2018	9h00	début
15-12-2018	18h30	finale
16-12-2018	9h00	début
16-12-2018	17h30	finale par équipe
11. Droit d'engagement : 20,00 € par escrimeur , 50,00 € par équipe
12. Hôtel l'hébergement : Tryp by Wyndham Halle; tél. : 0049-345-69310, fax : 0049-345-6931626
Mail: info@tryphalle.com, le Web: www.tryphalle.com,
Réservations à des conditions spéciales sous le mot-clé "Fechten";
attention : les réservations sous conditions spéciales ne sont obtenues que par réservation directe à l'hôtel et non sur www.tryphalle.com!
H + l'hôtel de Halle-Peissen (tél. : 0049-345/56470,
fax : 0049-345/5647550) E-Mail: halle@h-hotels.com des réservations à des conditions spéciales sous le mot-clé "Fechten"; autres informations sous: <http://www.fechtzentrum-halle.de>

13. Contrôle antidopage : Des contrôles peuvent être effectués
14. Responsabilité : Les organisateurs ne prennent en charge aucune responsabilité
15. Juridiction : FIE/EFC/DFB
16. Arbitres : À partir de 5 escrimeurs un arbitre / à partir de 10 escrimeurs deux arbitres, à partir de 16 escrimeurs trois arbitres (par club national / par nation pour les participants étrangers); par absence d'arbitre une amende de 500€ est à payer (enregistrez les arbitres directement à EFC)
- Èquipe : réglementation des arbitres pour les participants étrangers : 1 ou 2 équipes / nations = 1 arbitre; 3 ou 4 équipes / nations = 2 arbitres
- Une heure avant le début de la compétition il y aura un séminaire obligatoire pour tous les arbitres, organisé par le délégué de la C.E.E., Vilem Madr (CZE).
17. Remarques : Les épreuves seront publiées le vendredi 14. 12. 2018.
Tous les tireurs se rendront au parcours qui leur a été assigné 10 minutes avant le début de la compétition.
Au lieu de concours : Co. Artos/articles d'escrime; cafétéria, l'accès aux salles de sports n'est autorisé qu'aux personnes portant des chaussures de sport.
Avec le début de la saison de concours en 2012/2013 l' EFC introduit un Droits de licence de 20,00 € que chaque escrimeur qui participe aux tournois EFC-, doit payer une fois par saison de concours.
18. Informations légales Lors de l'enregistrement, les participants ou leurs représentants légaux déclarent être d'accord avec la publication de leurs noms, clubs et cohortes de naissance. Le tireur ou son représentant légal accepte que des enregistrements vidéo, audio et cinématographiques puissent être réalisés, distribués et affichés publiquement pendant les compétitions.
Ce consentement est bénévole, illimité en termes d'espace, de contenu et de temps et s'applique à la fois au droit à l'image et au droit général de la personnalité. Il couvre tous les médias, mais en particulier le droit de reproduire des enregistrements dans la presse écrite, dans les programmes de télévision et sur l'Intranet. Il est possible, mais non obligatoire, de mentionner le nom.